

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							J				

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE — ACTES OFFICIELS : Érections de municipalités scolaires. — Délibérations du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. PÉDAGOGIE : Petit cours d'économie politique : Le Conseil législatif. — Les conférences d'instituteurs. — Enseignement de l'histoire. — M. PÉDAGOGIE : Cours de langue — Histoire Sainte. IX^e Leçon. — PARTIE PRATIQUE : I, Dictée : Juliette, la petite commissionnaire — II, Dictée : La propriété — III, Dictée : La vraie canarière. — Exercices de rédaction. — Biographie de Son Eminence le cardinal Taschereau (suite et fin). — Poésie : Le Grillon.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 10 mai dernier (1892), d'ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de " Saint-Vincent d'Adamsville, " la paroisse de Saint-Vincent, comté de Brema, avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du 7 février 1874, plus le lot No. 60, du premier rang de la paroisse de Granby, dans le canton de Granby ; et les lots Nos. 61, 62, 64, 65 et 66, du premier rang, appartenant à la paroisse de Saint-Alphonse de Granby, dans le susdit canton de Granby ; et les lots Nos. 16 et 17 du sixième rang, dans la paroisse de Farnham-Est.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892).

L'arrêté en conseil No. 33, du 27 janvier dernier (1892), relatif à l'érection de cette municipalité, est révoqué.

Ériger en municipalité scolaire distincte (pour les catholiques seulement), sous le nom de " village de N.-D. de Granby, " comté de Shefford, le territoire suivant, savoir :

Canton de Granby :

La moitié sud des lots 7, 8, 9 et 10 du huitième rang ; les lots 6, 7, 8, 9, 10 et 11, du septième rang ; la moitié nord des lots 6, 7, 8, 9, 10 et 11, du sixième rang.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1892), et alors la corporation des syndics de " Granby Village " cessera d'exister.

Ériger en municipalité scolaire distincte (pour les catholiques seulement), sous le nom de " Paroisse de N. D. de Granby, " comté de Shefford, le territoire suivant, savoir :

1^o Dans le canton de Granby :

Les lots 6 à 9, inclusivement, du 11^e rang.

Les lots 1 à 9, inclusivement, du 10^e rang.

Les lots 1 à 22, inclusivement, du 9^e rang.

Les lots 1 à 6, inclusivement, du 8^e rang.

La moitié nord des lots 7 à 10, inclusivement, du 8^e rang.

Les lots 11 à 22, inclusivement, du 8^e rang.

Les lots 1 à 5, inclusivement, du 7^e rang.

Les lots 1 à 5, inclusivement, du 6^e rang.

La moitié sud des lots 6 à 11, inclusivement, du 6^e rang.

Les lots 12 à 22, inclusivement, du 6^e rang.

Les lots 1 à 22, inclusivement, du 5^e rang.

Les lots 1 à 20, inclusivement, du 4^e rang.

Les lots 1 à 12, inclusivement, du 3^e rang.

Les lots 12 à 13, inclusivement, du 2^e rang.

Les lots 12 à 14, inclusivement, du 1^{er} rang.

2^o Dans le canton de Shefford :

Les lots 1 à 10, inclusivement, du 6^e rang.

Les lots 1 à 9, inclusivement, du 7^e rang.

Les lots 1 à 4, inclusivement, du 8^e rang.

Le lot 1, du 5^e rang.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain 1892. La corporation des syndics de " Granby Canton " devant alors cesser d'exister.

Comité catholique du conseil de l'Instruction publique

Séance du 20 mai 1892.

Présents :—Le Surintendant, président ;

Son Éminence le cardinal Tasche-
reau,

Mgr Archevêque de Montréal,

“ “ de Cyrène,

“ Evêque de Sherbrooke,

“ “ de St-Hyacinthe,

“ “ de Nicolet,

“ “ de Rimouski,

Mgr J.-O. Routhier, représentant

Mgr l'archevêque d'Ottawa,

Le révérend chanoine L. Richard,

représentant Mgr l'évêque

de Trois-Rivières,

L'honorable L.-F.-R. Masson,

“ juge Jetté,

“ F. Langelier,

“ H. Archambault,

M. P.-S. Murphy,

“ Eugène Crépeau,

“ H.-R. Gray,

“ le docteur Leprohon.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa, informant le comité que, pour cause d'absence, il délègue Mgr Joseph-Ouésime Routhier pour le représenter à la présente session.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Trois-Rivières, informant le comité que, pour cause d'absence, il délègue le révérend chanoine Richard pour le représenter à la présente session.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé d'étudier une méthode pour l'enseignement de l'hygiène dans les écoles est adopté :

“ Sous-comité chargé d'étudier une méthode
“ pour l'enseignement de l'Hygiène dans
“ les écoles.

“ Séance du 19 mai 1892.

“ Présents :—Mgr l'archevêque de Cyrène,
“ président ; M. H. R. Gray, M. le docteur
“ Leprohon et le Surintendant.

“ Ce sous-comité recommande que l'hygiène
“ ne soit enseignée pendant une heure au
“ moins par semaine, dans toutes les écoles de
“ la province ;

“ Que l'enseignement de l'hygiène soit
“ donné sous forme d'entretien familial, et
“ qu'à la suite de ces entretiens le titulaire
“ de l'école posera aux élèves qui y auront
“ pris part des questions sur les sujets qui
“ auront été traités pendant cet entretien ou
“ ceux qui l'auront précédé.

“ (Signé)

“ L.-N., arch. de Cyrène.”

Le rapport qui suit du sous-comité chargé d'étudier un mode de distribution du fonds de l'éducation supérieure est adopté :

“ Sous-comité chargé de la distribution du
“ fonds de l'éducation supérieure.

“ Séance du 19 mai 1892.

“ Présents :—L'honorable L.-F.-R. Mas-
“ son, président ; Mgr l'archevêque de Cy-
“ rène, M. H.-R. Gray et le Surintendant.

“ L'honorable M. Gédéon Ouimet, secondé
“ par Mgr l'archevêque de Cyrène, rapporte
“ progrès et demande l'autorisation de siéger
“ de nouveau et de faire rapport à une ses-
“ sion ultérieure du comité catholique.

“ (Signé)

“ L.-R. MASSON,

“ Président.”

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe est adopté :

“ Sous-comité chargé de l'examen des livres
“ de classe.”

“ Séance du 20 mai 1892.

“ Présents : — Son Eminence le cardinal
“ Taschereau, président ; Mgr l'évêque de
“ Sherbrooke, M. P.-S. Murphy et le Surin-
“ tendant.

“ Ordre du jour :

I.—Revision des livres de classe.

II.—Série de livres de lecture français-anglais, publiée par la compagnie Copp Clark, de Toronto, composée des volumes qui suivent :

1.—“ Le premier livre de lecture”, en deux parties, édition de 1890 ;

2.—“ Le second livre de lecture”, édition de 1890 ;

3.—“ Le troisième livre de lecture”, édition de 1890 ;

III.—“ A New Practical Arithmetic”, par le révérend J.-L.-H. Roy, imprimée par John Lowell & Son, Montréal, édition de 1892.

IV.—“ L'arithmétique des commençants ” —Ière partie—par B. Lippens, imprimée par Eusèbe Sénécal & Fils, Montréal, édition de 1891.

V.—“ Eléments de physique, de chimie et de cosmographie”, par Ed. Rousseau, publiés par J.-A. Langlais, Québec, édition de 1892.

VI.—“ Registre et journal d'appel”, préparé par M.-T. Stenson, inspecteur d'écoles.

VII.—“ Petit traité de solfège”, par M. Charles Labelle.

“ Approuvés à l'exception des numéros II
“ et V. La traduction française du numéro II
“ n'est ni exacte ni régulière.

“ (Signé)

“ E.-A. Cardinal TASCHEREAU,

“ Arch. de Québec.

La revision faite comme suit par ce sous-comité de la liste des livres de classe, est aussi adoptée :

“ Les livres suivants sont retranchés de la

“ liste des livres approuvés pour les écoles
“ catholiques de la province : Nouvelle mé-
“ thode pour apprendre à bien lire”, par F.-
“ E. Juneau.

“ Lectures instructives et amusantes”, en
“ manuscrit, par F. P. B.

“ Le premier livre de l'enfance”, par
Poitevin.

“ Nouveaux éléments de la civilité chré-
“ tienne”, publiés par Charles Delagrave &
“ Cie.

“ Syllabaire”, par MM. Juneau et Lacasse,
Québec, 1868.

“ Le livre des enfants”, par J.-B. Côté.

“ Les petites fleurs de poésies”, par le
révérend M. Nantel.

“ First Book for the use of Schools”, pu-
blié par J. Lovell.

“ Murray's Spelling Book ”.

“ The British American Reader”, par
Borthwick.

“ The Metropolitan Illustrated Speller”,
publié par D. et J. Sadlier & Cie., New-York.

“ The Metropolitan Speller and Pictorial
Definer”, par les mêmes.

“ The Metropolitan First, Second, Third
and Fourth Readers”, par les mêmes.

“ Word Expositor and Spelling Guide”,
par George Coutie, 1863.

“ The Four Seasons, being a new No. 3
Nelson's School Series ”.

“ The Catholic School Book ”.

“ Andrew's Dramatic Reader ”.

La série des “ Cours de grammaire de
Julien”, et les exercices.

“ Grammaire française élémentaire”, par
F. P. B.

“ La Grammaire du premier âge”, par
Poitevin.

“ La Grammaire élémentaire”, par le
même.

“ La Grammaire complète”, par le même.

“ Grammaire de Bonneau et Lucan, revue
par M. Michaud ”.

- "La Grammaire française", par J.-A. Lévesque.
- "Petit traité de grammaire anglaise, par Chs. Gosselin, Québec.
- "Grammaire pratique de la langue anglaise", par Sadlier, Paris, 1858.
- "Manuel d'anglais—grammaire et thèmes", par le même.
- "The Edinburgh High School French Grammar", par Ch. Schneider, 1866.
- "Traité d'analyse grammaticale", par F. P. B.
- "Traité d'analyse logique", par le même.
- "Cours complet de dictées" par le même.
- "Cours gradué", par le même.
- "English Word-Book, a manual exhibiting the structure and etymology of English Words", by John Graham, 1863.
- "Manuel d'anglais—thèmes et syntaxe", par Sadlier, Paris, 1840.
- "Cour de versions anglaises", par le même, 1857.
- "Exercices anglais, ou cours de thèmes gradués", par le même, 1857.
- "Manuel d'anglais, cinquième partie, leçons de littérature française" par le même, Paris, 1841.
- "Manuel d'anglais, sixième partie, leçons de littérature anglaise", par le même, Paris, 1841.
- "Manuel classique de conversation française et anglaise", par le même, Paris, 1855.
- "The Edinburg French Conversation Reader", par Ch. Schneider, 1866.
- "The Edinburgh High School French Manual", par Ch. Scheider, 1867.
- "Histoire sainte, par demandes et réponses, suivie d'un abrégé de la vie de N.-S. Jésus-Christ". imprimé chez T. Cary, Québec.
- "Histoire ecclésiastique", par Drioux.
- "Tableaux historiques" par Chevalier de Zaba.
- "History of Canada", par J. Roy, 1864.
- "A School History of Canada and of the other British North American Provinces", par J.-G. Hodgins.
- "Pinnock's Goldsmith's Catechism of the History of England", publié par Lovell, Montréal.
- "Pinnock's Improved Edition of Goldsmith History of England", par W.-C. Taylor, publié par Lovell, Montréal, 1859.
- "Abrégé de la Géographie moderne", publié par la Société d'éducation de Québec.
- "La Géographie moderne" de M. l'abbé Holmes.
- "Géographie de MM. Monpetit et Devisme."
- "Abrégé de géographie", par F.-X. Toussaint, première édition.
- "Lovell's General Geography", par J.-G. Hodgins, Montréal, 1861.
- "Modern School Geography and Atlas", par James Campbell.
- "Arithmétique de Bouthillier", publiée par MM. Crémazie.
- "Cours d'arithmétique commerciale", imprimé chez Eusèbe Sénécal, Montréal, 1863.
- "Cours d'arithmétique commerciale", par M. D'Ayres.
- "Traité élémentaire d'arithmétique", par F.-X. Toussaint.
- "Traité élémentaire d'arithmétique", par L.-H. Bellerose.
- "Cours de tenue des livres", par M. D'Ayres.
- "Cours de tenue des livres en partie double et en partie simple", imprimé par Eusèbe Sénécal, Montréal, 1861.
- "Arithmetic of the Irish National Series", publiée par Lovell, Montréal, 1860.
- "Walkingham's Arithmetic".
- "Elementary Arithmetic in Decimal Currency", par John Herbert Sangster.
- "Treatise on Practical Mathematics", par Th.-R. Johnson, Montréal.
- "Précis élémentaire d'histoire naturelle", par Zeller.

“ Traité d'agriculture pratique ”, par J.-F. Perrault, Montréal, 1858.

Sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par l'honorable juge Jetté, il est résolu :

“ Que ce comité ayant été informé qu'une Association d'Éducation de la puissance du Canada a été organisée en juillet 1891, déclare qu'il verrait avec plaisir les instituteurs et les institutrices catholiques de la province de Québec en faire partie ;

“ Que le Surintendant prépare une circulaire qui sera adressée aux autorités scolaires de la province et aux membres du personnel enseignant pour les engager à prendre part à l'exposition scolaire organisée par l'Association d'Éducation, qui se tiendra à Montréal, du 5 au 8 du mois de juillet prochain. Ce comité croit devoir faire observer cependant que l'époque fixée pour obtenir la participation de nos écoles à cette exposition n'est pas suffisamment long pour leur permettre d'y figurer avec autant d'avantage que si elles avaient le temps nécessaire pour s'y préparer.”

L'honorable M. Masson donne les deux avis qui suivent :

“ Qu'une somme de \$ (dont le montant sera fixé après discussion) soit mise à la disposition du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour être distribuée en primes d'encouragement ou en gratifications parmi les instituteurs et les institutrices laïques les plus méritants, sous tels règlements que le Conseil pourra adopter.

“ Qu'aucune personne ne peut enseigner dans une école ou toute autre maison d'éducation subventionnée par le gouvernement sans être pourvu d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours dans lequel elle est appelée à enseigner ;

“ Que toute personne qui aura cessé d'enseigner pendant une période de ans devra

“ obtenir un nouveau brevet de capacité avant de reprendre l'enseignement. ”

Il est résolu que les honorables MM. Masson, Bossé et Langelier feront partie du sous-comité chargé de l'administration du fonds du Comité catholique, en remplacement de sir N.-F. Belleau et des honorables MM. Routhier et Mercier.

Sur proposition de l'honorable F. Langelier il est résolu : “ Que le bureau d'examineurs de Kamouraska soit transféré à Fraserville.”

Le Comité recommande : 1^o “ Que le révérend M. David-O.-R. Dufresne soit nommé membre du bureau d'examineurs du Lac St. Jean, en remplacement du révérend M. Bruno-E. Leclerc. ”

2.—“ Que le révérend M. Gérard des Finances soit adjoint comme membre actif du bureau d'examineurs des Iles de la Madeleine ”.

3.—“ Que le révérend M. Onésime Lavoie soit nommé membre du bureau d'examineurs du Saguenay, en remplacement du révérend M. C.-L. Parent ”.

Le Comité recommande que le docteur Thomas Brennan soit nommé professeur à l'école normale Jacques-Cartier, de Montréal, en remplacement de feu M. de Bonpart, avec un traitement annuel de six cents piastres (\$600) ; et que le traitement de M. le docteur Chabot, professeur à la même institution, soit augmenté de deux cents piastres (\$200).

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, le Comité recommande :

“ Que MM. Joseph-Onésime Thibault, Louis-Hector Bellerose, Marie-Joseph Curot et Joseph-Zoël Dubeau soient recommandés au gouvernement pour être nommés inspecteurs d'écoles pour les districts d'inspection nouvellement établis par le comité catholique, avec un traitement de huit cents piastres (\$800) par année ;

“ Et que les traitements de MM. les inspecteurs d'écoles Désiré Bégin et Pierre-Ferdinand Béland soient portés à neuf cents piastres (\$900) respectivement.”

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par l'honorable H. Archambault, il est résolu :

“ Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique approuve cordialement l'idée d'étendre l'enseignement universitaire tel que suggéré dans le numéro lu à la Société Royale du Canada, par M. l'abbé Laflamme, et qu'il verrait favorablement toute mesure adoptée par le gouvernement, les municipalités ou les particuliers en vue d'assurer cette extension”.

L'honorable F. Langelier donne l'avis de motion qui suit :

“ Dans le but d'établir autant d'uniformité que possible dans l'enseignement et afin de suppléer au manque de connaissances pédagogiques de la plupart des instituteurs et des institutrices qui n'ont pas suivi de cours spéciaux, il serait avantageux de recommander aux inspecteurs d'écoles de faire, lors de leur première tournée d'inspection, une conférence pédagogique dans chacune des municipalités de leurs districts.

“ Ces conférences, qui dureraient deux jours, devraient être faites suivant un programme et des instructions qui seraient fournis à l'inspecteur par les comités du Conseil de l'Instruction publique.

“ L'inspecteur d'écoles recevrait trois piastres (\$3.00) pour les deux jours de conférences.

“ Dans le cas où il y aurait plusieurs municipalités scolaires dans une paroisse, une seule conférence serait faite pour tous les instituteurs et institutrices de cette paroisse.

“ L'inspecteur d'écoles emploierait l'après-midi de la seconde journée de la conférence à interroger les instituteurs et les institu-

trices qui l'auraient suivie, afin de se rendre compte du degré de compétence de chacun d'eux.

“ Des certificats seraient délivrés par l'inspecteur aux maîtres et aux maîtresses qui auraient suivi ces conférences, constatant : 1^o qu'ils ont assisté aux séances; 2^o qu'ils ont profité des explications qui leur ont été données.

“ Ces conférences ne coûteraient pas plus de \$3,600 par année.”

L'honorable M. Masson donne avis de motion qu'il proposera la nomination d'un inspecteur général des écoles, conformément aux décisions de ce Comité, en date du 24 et du 25 septembre 1890.

Le Comité adopte la résolution suivante, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par l'honorable juge Jetté :

“ Que ce Comité reconnaît toute l'importance qu'il y a pour la province de Québec de prendre part à l'Exposition universelle de Chicago de 1893; qu'il recommande très fortement à toutes les maisons d'éducation de répondre à l'appel qui leur a été adressé par le surintendant d'y participer en exposant les travaux des professeurs et les devoirs des élèves tels qu'ils se font habituellement, afin de bien faire connaître notre système d'enseignement, la manière de le mettre en opération et les résultats qu'il produit; qu'il est excessivement important, tant au point de vue national qu'au point de vue religieux, qu'il n'y ait pas d'abstentions, afin que l'on se fasse connaître de la manière la plus avantageuse possible; et qu'une copie de cette résolution soit transmise par le Surintendant au gouvernement et aux diverses institutions scolaires de la Province.”

Lecture d'un projet de loi au sujet de l'Ecole polytechnique de Montréal (1).

(1) Ce projet de loi sera publié dans le prochain numéro de *l'Enseignement Primaire*.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par l'honorable H. Archambault, le Comité adopte la résolution suivante :

“ Que ce Comité approuve le projet de loi concernant l'École polytechnique de Montréal qui vient de lui être soumis, et il suggère que la somme provenant des cinq pour cent retenus sur la part des catholiques du fonds de l'Éducation supérieure pour l'achat de livres écrits et publiés dans la Province soit convertie en une subvention additionnelle qui sera ajoutée à la somme de six mille piastres (\$6,000), que l'École polytechnique reçoit déjà sur le fonds de l'Éducation supérieure, et que la balance qu'il faudra pour compléter les dix mille piastres demandées pour le soutien de cette institution importante soit prise sur le dit fonds de l'Éducation supérieure. ”

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par M. Eugène Crépeau, il est résolu :

“ Que le Comité ayant pris en considération la requête qui lui a été communiquée de la part de l'honorable Secrétaire provincial, au sujet de l'opportunité d'augmenter les taxes scolaires de la cité de Montréal, regrette de n'être pas en possession de renseignements suffisants pour qu'il lui soit possible d'exprimer une opinion ”.

La considération d'une demande de paiement d'arrérages de subvention qui a été faite au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour les municipalités de Saint-Athanase et de la ville d'Iberville, est remise à la prochaine séance.

Le Comité autorise l'école modèle des garçons de Fraserville, sous la direction des Frères des Ecoles chrétiennes, à prendre le titre d'académie.

Le Comité s'ajourne.

Petit cours d'économie politique

16ième Leçon

LE PARLEMENT PROVINCIAL

III

Le Conseil législatif

LE MAÎTRE.— Vous vous rappelez sans doute que la Législature de Québec se compose de trois branches distinctes : le *Conseil exécutif*, l'*Assemblée législative* et le *Conseil législatif*. Nous avons récemment étudié les deux premières, disons un mot, aujourd'hui, du Conseil législatif.

HISTORIQUE.—Le premier Conseil législatif établi au Canada date de 1774, en vertu de l'*Acte de Québec*. A cette époque il n'y avait pas d'Assemblée populaire : le gouverneur et le Conseil législatif administraient les affaires publiques à leur guise. Remarquez que les membres du Conseil étaient nommés et renvoyés par le gouverneur.

En 1791, lors du changement de constitution, l'Angleterre accorda au Haut et au Bas-Canada un conseil législatif et une Assemblée législative distincte. Cet état de chose dura jusqu'en 1840. Alors, l'Acte d'Union fut proclamé et les deux provinces n'eurent plus qu'un seul Parlement composé de l'Exécutif, du Conseil législatif et de l'Assemblée.

En 1856 le Conseil législatif devint électif, à l'exception de 23 membres nommés à vie (1). Cette loi fut abrogée en 1867, lors de la Confédération. Aujourd'hui, quatre provinces sont dotées d'un Conseil législatif : Québec, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

SA COMPOSITION.—Le Conseil législatif de Québec se compose de 24 membres nommés

(1) A cette époque le Conseil législatif était composé de 71 membres. Il faut remarquer qu'il n'y avait qu'un seul Conseil pour le Haut et le Bas-Canada.

à vie par le lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire le gouvernement au pouvoir. Chacun de ses membres représente l'un des vingt-quatre collèges électoraux de la province. Pour être nommé conseiller législatif, il faut avoir au moins trente ans et posséder une propriété valant quatre mille piastres, située dans le collège électoral que l'on représente. (1).

ATTRIBUTIONS:—Bien que la plupart des projets de loi émanent de l'Assemblée législative, il est aussi dans les attributions du Conseil législatif de proposer, discuter et adopter des mesures publiques, sauf à les faire ratifier par la Chambre populaire. Toute législation votée par l'Assemblée doit être approuvée par la majorité des membres du Conseil avant de devenir loi. En principe, il arrive bien rarement que la Chambre haute repousse ce qui a été passé à la Chambre basse. Autrement, notre province serait exposée à subir assez souvent des crises administratives très regrettables. Les délibérations du Conseil législatif sont présidées par un Président ou Orateur, comme celles de l'Assemblée législative. (2)

C. J. M.

PEDAGOGIE

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

Cette étude est l'une des plus importantes qui doivent se faire à l'école. Elle agrandit le cercle des connaissances des enfants, qui sont toujours si avides d'apprendre, développe

(1) Voici les noms des collèges électoraux : Alma, Bedford, De La Durantaye, De Lamandière, De La Vallière, De Lorimier, De Salaberry, Golfe, Grandville, Inkerman, Kénébec, LaSalle, Lauzon, Les Laurentides, Mille Isles, Montarville, Repentigny, Rigaud, Rougemont, Shawinigan, Saurel, Stadacona, Victoria, Wellington.

(2) Nous continuerons notre Cours au mois de septembre prochain. Nous étudierons le *Parlement fédéral*, l'*Organisation judiciaire*, etc.

leur intelligence, leur jugement et forme leur cœur à la morale et à la vertu, si le maître sait faire une juste appréciation des hommes et des choses, s'il sait faire ressortir les châtimens qui ont toujours accompagné les fautes de ceux qui en ont commis.

L'histoire ne doit pas être enseignée d'une manière aride, ennuyeuse, en faisant apprendre par cœur aux enfants dans des manuels de longues leçons qu'ils ne comprennent pas. Au contraire, il faut rendre cet enseignement aussi attrayant que possible par des narrations intéressantes et bien choisies.

S'il s'agit d'Histoire-Sainte, le champ est très vaste et très varié. Au moyen de tableau on raconte aux enfants, sous forme de récits familiers, ce qui s'est passé au commencement du monde; l'histoire d'Adam, d'Eve, de Caïn, d'Abel, du déluge, cela les intéresse beaucoup plus que la récitation d'interminables pages dont ils n'ont pu saisir la moindre notion. Cette étude intéresse toujours beaucoup les enfants. Ils aiment à entendre les récits que leur fait le maître sur ces sujets qui leur parlent des hommes et des choses du passé. On comprend que l'Histoire-Sainte doit occuper le premier rang, mais celle du Canada doit venir ensuite.

On fait aux enfants un tableau aussi frappant que possible de l'état sauvage où était le pays lors de sa découverte par Cartier; on leur montre les sauvages étonnés à la vue des hommes civilisés qui viennent les visiter; les coutumes de ces barbares et la peinture des forêts vierges émerveillent les petits auditeurs.

Ces récits simples et familiers peuvent être faits aux plus jeunes enfants, et s'ils sont racontés d'une manière intelligible, ils gravent pour toujours dans l'esprit des enfants les débuts de notre histoire nationale.

Les conférences d'instituteurs

Nous extrayons du *Bulletin de l'Instruction primaire* de la Gironde les intéressantes considérations suivantes sur les conférences d'instituteurs.

Les conférences pédagogiques ont une grande utilité ; elles ont fait beaucoup de bien, et elles continueront à en faire. Mais la conférence pédagogique n'a lieu qu'une fois par an, (1) et par suite, elle est insuffisante à résoudre toutes les questions qui intéressent l'école et qui naissent chaque jour sous la main du maître. Elle ne peut traiter que des problèmes généraux ; rarement elle descend dans les détails de la vie scolaire. Or, si le bonheur de la vie dépend non seulement des grands principes de morale, mais encore des petites choses et des minces événements quotidiens, il en est de même de la vie scolaire, qui ne sera profitable et bonne à l'élève qu'autant que tous les détails en seront heureusement réglés.

Or, comment l'instituteur peut-il arriver à la clairvoyance dans le détail et la pratique des petites vertus pédagogiques ? Tous les gens du métier savent qu'on prend vite des habitudes qui conduisent à la routine, et qu'on ferme volontiers les yeux sur tout ce qui ne blesse pas trop vivement. Il n'y a qu'un moyen d'éviter cet écueil : s'observer attentivement dans l'accomplissement de sa tâche et de se critiquer sans indulgence. Pour arriver à la perfection morale, Franklin faisait tous les soirs son examen de conscience, à la suite duquel il notait sur un tableau les fautes qu'il avait commises dans la journée. Il dit qu'il fut effrayé de l'étendue de ses imperfections ; il lui fallut beaucoup de courage et de vigilance pour se débarrasser de

ses défauts et atteindre le degré de perfection qui fit, dit-on, de lui l'homme le plus vertueux de son siècle.

Cette excellente méthode peut être appliquée à l'ordre pédagogique. Chaque maître qui veut arriver à une véritable habileté professionnelle doit faire chaque soir son examen de conscience, c'est-à-dire en se regardant d'un œil non complaisant, faire un retour sur les actes de la journée, et noter avec soins ses négligences, ses défaillances, sur un registre intime dont l'auteur seul prend connaissance. Et pour peu de sincérité qu'il apporte dans cet examen, il sera obligé de reconnaître que si, au cours de la journée, la discipline n'a pas été bonne, si les leçons n'ont pas été bien sues, si les devoirs écrits n'ont pas été bien faits, s'il a eu à constater des actes de méchanceté ou des écarts de conduite ; si, en un mot, les enfants n'ont pas fait dans le bien et dans l'étude tous les progrès désirables, la faute en est, hélas ! pour une grande part, à celui qui les dirige. De la constatation du mal au remède il n'y a qu'un pas. Celui qui a assez de vertu pour se mettre ainsi en présence de lui-même, reconnaître et regarder en face ses torts, saura bientôt les réparer et possèdera toutes les vertus.

Voilà un premier mode de conférence : c'est la conférence avec soi-même, que nous recommandons surtout aux jeunes maîtres, même à ceux plus avancés en âge qui n'ont pas perdu l'espoir de devenir meilleurs. Dans les écoles à deux ou plusieurs maîtres, il y a, outre celle-là, une autre conférence à faire. Une fois par semaine, le lundi soir, par exemple, après la classe, le directeur réunit ses adjoints, ses collaborateurs, dans une causerie familière. Ceux-ci lui signalent les difficultés qu'ils ont rencontrées, ils lui soumettent les moyens qu'ils croient devoir être employés dans tel ou tel cas, ou bien ils ont recours à ses lumières pour vaincre une diffi-

(1) A Québec et à Montréal, les conférences d'instituteurs ont lieu deux et même trois fois l'année.

culté. De son côté, le directeur donne ses avis, il approuve ou il rectifie, en laissant cependant à chacun une bonne part d'initiative. Si dans la semaine écoulée, il a eu le soin d'observer, autant qu'il le peut, les procédés, les tendances de ses adjoints, ce sera le moment de présenter ses réflexions, d'approuver les initiatives heureuses, et de donner ses instructions sur les différents détails du service. Il est bon de remarquer que toutes les questions intéressantes ne doivent pas être abordées à la fois : il faut procéder avec ordre et avec une sage lenteur.

La durée de la réunion ne doit pas excéder une heure. Il serait à désirer que le compte rendu écrit en fût adressé le lendemain à l'inspecteur primaire qui serait ainsi tenu au courant de la marche de l'école, donnerait quelques conseils et encouragerait toutes les bonnes volontés. Cette excellente pratique déjà introduite dans plusieurs écoles, y a donné les meilleurs fruits ; nous désirerions qu'elle fût généralisée.

METHODOLOGIE

Cours de langue

II

Le P et le B sont donc deux consonnes explosives des lèvres : P est la consonne forte, B est la consonne douce ; P et B font une paire de consonnes sœurs.

Prononcez de même, c'est-à-dire sans voyelles, les deux consonnes :

P — B

Examinez ce que vous faites quand vous les prononcez. Vous poussez l'air de vos poumons, et vous le tenez arrêté dans votre bouche ; puis tout à coup vous le laissez sortir, et il se produit encore une légère explosion. Seulement ce ne sont plus vos lèvres qui arrêtent le souffle et le laissent échapper : c'est votre langue pressée contre vos dents.

A cause de cela on appelle ces consonnes les *explosives des dents*. T et D font une seconde paire de consonnes sœurs : T est la forte, D est la douce. Comparez encore :

T... — D...

et remarquez la différence dans les mots suivants :

Tu — Du
Tir — Dire
Tort — Dors
Tôt — Dos

Préparez les deux consonnes K... et G...(1), et tâchez de les faire entendre sans voyelles. Vous verrez que ces deux consonnes font encore une explosion ; mais cette fois, l'explosion est produite dans votre gosier. Pour K le bruit est plus sec, pour G il est plus doux, comme vous l'observerez en prononçant les mots que voici :

Cou — Goût
Écu — Aigu
Qui — Gui
Courte — Gourde

Souvenez-vous bien que nous nous occupons de l'effet de la consonne et non de la lettre qui la représente. Disons donc que K et G, *explosives du gosier*, sont une troisième paire de consonnes sœurs.

En tout six consonnes qui produisent une petite explosion :

1. Une paire d'explosives des lèvres : la forte P et la douce B ;
2. Une paire d'explosives des dents : la forte T et la douce D ;
3. Une paire d'explosives du gosier : la forte K, et la douce G.

(1) Gue.—G dur.

(à suivre.)

HISTOIRE SAINTE

IXIÈME LEÇON

*Sacrifice de Noé.**(Suite)*

D'après l'ordre de Dieu, Noé sortit de l'arche avec sa femme et ses enfants et tous les animaux qui s'y trouvaient renfermés. Son premier soin fut d'offrir un sacrifice au Seigneur pour le remercier de l'avoir préservé de la destruction générale. Dieu agréa son sacrifice et fit de nouveau alliance avec lui. L'Éternel lui dit : « A l'avenir je ne détruirai plus la terre par le déluge et pour gage de cette promesse, je te donne l'arc-en-ciel. Je te permets de te servir de la chair des animaux pour ta nourriture.—Jusqu'alors on ne s'était nourri que des fruits de la terre—mais la vie de l'homme sera désormais réduite des deux tiers, c'est-à-dire, six-vingt ans (120).

Faute de Cham

Bien qu'il fût âgé de quatre cents ans, Noé encore plein de vigueur se livra à la culture, mais surtout à celle de la vigne. Quand les raisins furent mûrs, il les pressa, et ignorant la vertu du vin, il en but et tomba dans une ivresse involontaire. Cham, l'un de ses fils, qui fut le premier à le voir en cet état, se moqua de lui et alla chercher ses frères. Ceux-ci le réprimandèrent sur son manque de respect envers leur père qu'ils couvrirent de son manteau. A son réveil, Dieu révéla à Noé ce qui s'était passé pendant son sommeil. Alors le saint patriarche fit venir ses trois fils. Il maudit Cham dans la personne de Chanaan son fils. « Qu'il soit, dit-il, l'esclave des esclaves à l'égard de ses frères ; puis après avoir béni Sem et Japhet

et prié Dieu de multiplier leurs descendants, il ajouta : « Que Dieu étende les possessions de Japhet et qu'il habite sous les tentes de Sem. » Cela voulait dire que les descendants de Japhet devaient peupler la terre et que ses descendants viendraient chercher sous la tente de Sem la parole de la vérité.

Noé vécut encore trois cent cinquante ans après le déluge.

Il mourut à l'âge de neuf cent cinquante ans (950 ans), 2958 avant Jésus-Christ. Malgré l'arrêt que Noé avait prononcé contre Cham, les trois familles continuèrent à vivre dans le même territoire, elles se multiplièrent à un tel point qu'elles sentirent le besoin de se séparer.

Mais avant de le faire, ils se concertèrent et décidèrent de laisser à la postérité un monument de leur puissance et de leur grandeur. Ils conçurent le projet de construire une tour ou plutôt une ville dont le sommet devait atteindre le ciel, afin que s'il arrivait un second déluge, on pût s'y réfugier.

EXPLICATIONS

M.—Que fit Noé après être sorti de l'arche?

E.—Il offrit un sacrifice à Dieu pour le remercier de l'avoir préservé de la destruction commune. Et l'Éternel renouvela l'alliance qu'il avait faite avec lui. « Désormais, dit le Seigneur, je ne détruirai plus le monde par le déluge, je vous en donne pour gage l'arc-en-ciel. Je vous permets de vous servir de la chair des animaux pour votre nourriture, mais à l'avenir la vie des hommes ne dépassera pas cent vingt ans (120).

M.—Quelles furent les occupations de Noé après être sorti de l'arche ?

E.—Il se livra à la culture mais surtout à celle de la vigne ; quand les raisins furent mûrs, il les pressa, et ignorant la force du vin, il en but une grande quantité et tomba dans une ivresse involontaire.

M.—Noé avait-il péché en s'enivrant ?

E.—Non, car il avait fait la chose d'une manière inconsciente.

M.—Qu'arriva-t-il pendant son ivresse involontaire ?

E.—Cham le voyant dans cet état se moqua de lui et alla chercher ses frères pour qu'ils le vissent.

M.—Que firent Sem et Japhet ?

E.—Ils blâmèrent sévèrement Cham de son manque de respect envers leur père et allèrent couvrir ce dernier de son manteau.

M.—Que fit Noé à son réveil ?

E.—Dieu lui révéla ce qui s'était passé pendant son ivresse. Il bénit Sem et Japhet pour le respect qu'ils lui avaient montré et maudit Cham dans la personne de Chanaan son fils.

M.—Combien d'années Noé vécut-il après le déluge ?

E.—Noé vécut encore trois cents ans après le déluge et mourut à l'âge de neuf cent cinquante ans (2958).

M.—Que firent les descendants de Noé avant de se séparer ?

E.—Étant devenus trop nombreux pour habiter le même pays, ils résolurent de se séparer, mais avant de le faire, ils entreprirent de construire une tour dont le sommet devait atteindre le ciel.

(à suivre.)

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉE

JULIETTE, LA PETITE COMMISSIONNAIRE

Avez-vous vu la petite *Juliette* ?

Tout le monde la connaît dans le quartier (*ou le village*) : dès le matin, elle passe avec *sa chaudière au lait* pour aller chercher le *déjeuner* de la famille.

Juliette va encore chez le *boulangier* prendre du pain, et *quelquefois* chez l'*épiciier*.

Jamais elle ne s'amuse en route à regarder les passants ; jamais elle ne s'arrête pour parler à ses petites *compagnes*.

Aussi, tout en faisant les *commissions* de sa maman, *Juliette* arrive toujours la première à l'école.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Dire en quel métal et comment est faite une *chaudière au lait*.—En dessiner une au tableau.—Le *boulangier*, c'est... ; l'*épiciier*, c'est...—Que voit-on dans la boutique du boulangier et dans celle de l'*épiciier* ? =Celui qui fait les *commissions*, est un... (*commissionnaire*). = Épeler les mots : *Juliette*, *déjeuner*, *quelquefois*, *compagne*,...

NOTA.—Faire écrire, sous chacun des mots des premiers alinéas, le nombre de syllabes renfermées dans ces mots.—Ex. : *Artez-vous*..

II

DICTÉE

LA PROPRIÉTÉ

Si *l'un* de vous s'est fait un *cerf-volant*, ou si son père lui a donné soit une toupie, soit une bille, il considère ce cerf-volant, cette toupie, cette bille comme lui appartenant, comme sa propriété, dont il peut faire ce qu'il veut. Il *en* est le maître *exclusif*.

Et il est bon qu'il en soit ainsi. Pourquoi ? Parce que la certitude de jouir de ce qu'on possède vous donne une grande énergie et une grande persévérance ; on veut augmenter son *avoir*, et la propriété devient ainsi la cause d'un doublement, quelquefois d'un décuplement et même d'un *centuplement* de la production : là où autrefois cent sauvages avaient de la peine à trouver leur nourriture, on voit dix mille familles, ayant chacune son bien et son industrie, vivre dans l'abondance.

Si la propriété n'existait pas, *personne* ne planterait un arbre dont un autre pourrait venir lui enlever les fruits, personne ne construirait une maison qu'un autre prétendrait pouvoir habiter à sa place, personne n'élèverait un cheval si son voisin pouvait s'en emparer.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

L'un. Nature de ce mot? On l'oppose souvent à...(*l'autre*). Son pluriel? (*les uns*). = Dire comment on fabrique un *cerf-volant* et de quelle façon on le lance.— On écrirait au pluriel des...(*cerfs-volants*). Pourquoi? = *En* est mis pour...(*de cela, du cerf-volant, de la toupie...*).— Dans l'exemple: Iras-tu à la fête? *J'en* revins, ce mot est...(*adverbe*) et mis pour...(*de là, de la fête*).— Dans cet autre exemple, Une bague en or, *en* est...(*préposition*). = *Maître exclusif*, seul maître.— *Exclusif*. Qui ôte ou qui ne donne pas le droit de faire une chose; qui exclut (lat. *ex. hors*; *claudere*, fermer, clore). Mots de cette famille: *exclure, exclusion, exclusivement*. = *Avoir*, infinitif employé substantivement. Exemples analogues: le *devoir*, le *manger*, le *boire*. = *Centuple*. Sa signification? Pour donner la notion de *deux, trois, quatre*...fois une chose, on dit...(*le double, le triple, le quadruple...de cette chose*). = *Personne*, employé comme nom, est toujours déterminé (*cette, une personne*); seul, ce mot est pronom indéfini.

NOTA.—1° Relever par écrit tous les pronoms du texte.—2° Indiquer la signification des mots: *propriété, certitude, persévérance, production*...—3° Que pensez-vous des *gens* qui prétendent que la propriété est un vol?

III

DICTÉE

LA VRAIE CAMARADERIE

La camaraderie est le commencement de

l'amitié. Tout *camarade* est comme un *ami* en espérance.

Sans doute on ne peut aimer tous ses camarades également. Il y en a quelques-uns que *l'on* distingue particulièrement, parce qu'on a le même âge qu'eux, parce qu'on a les mêmes goûts, parce qu'on aime les mêmes jeux, parce qu'on a la même passion pour le travail. C'est toujours parce qu'ils aiment une même chose que deux enfants commencent à s'aimer l'un l'autre. Deux frères s'aiment parce qu'ils éprouvent le même sentiment de piété filiale pour leurs parents. Deux camarades *s'affectionnent* parce qu'ils partagent les mêmes études, les mêmes récréations.

Mais tous vos camarades *quels qu'ils* soient, ont droit à vos égards, à votre bienveillance. Vous devez rechercher toutes les occasions possibles de les obliger, de les servir: non pas seulement parce que, à leur tour, il vous obligeront et vous serviront, mais parce que c'est à la fois un plaisir et un devoir de rendre service à ses semblables.

S'ils sont malheureux, plaignez-les. Si vous pouvez leur être utile, sans faire tort à personne, sans violer la règle, aidez-les. Ne leur dites jamais quand ils ont besoin de quelque chose: "Ne peux-tu le faire toi-même?"

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Camarade (Espagnol, *camarada*; du latin, *camera* ou *camara*, chambre). Terme d'origine militaire qui signifie de la même *chambre*, puis par extension, de la même occupation.— Donner la signification du mot *ami* et montrer la différence qu'il y a entre un *camarade* et un *ami*. = Rappeler les diverses règles relatives au mot *tout*.— Comment écrirait-on: La paresse, *toute* honteuse qu'elle est, domine bien des écoliers? (Bien qu'adverbe dans ce cas, *tout* varie, pour raison d'euphonie, l'adjectif féminin *honteuse*

commençant par une *h* aspirée). = *l'on*. La lettre *l* n'est point ici euphonique, comme on le dit souvent. *On* vient de *homo*. C'était autrefois un nom qui a pris successivement les formes *homs*, *hom*, *om* et *on*. *L'est* donc en réalité un article. = *Même* : justifier l'accord — Déterminer sa nature dans la phrase : J'ai tout à craindre de leurs soupirs, de leurs plaisirs *même*. (Après plusieurs noms, *même* marque une sorte de gradation ; il est adverbe.) = *S'affectionnent* : sont attachés de cœur l'un à l'autre. = *Quels qu'ils soient*. Joint aux verbes *être*, *devoir* et *pouvoir*, *quelque* s'écrit en deux mots. *Quels* est alors adjectif et s'accorde avec le sujet du verbe dont il est l'attribut.

NOTA. — 1° Chercher pour chacun des mots *même*, *tout*, *quelque*, des exemples servant d'application aux règles étudiées. — 2° Expliquer : *piété filiale*, *affection* (ses divers sens), *égard*, *bienveillance*, *devoir*, *service* — 3° Un nom *abstrait* c'est... Souligner les noms de cette nature compris dans la dictée.

Exercices de rédaction

I

SUJET. — Une institutrice, s'adressant à la classe élémentaire et à la classe enfantine de son école, demande à ses petites élèves ce qu'elles entendent par la politesse et par la propreté. Les enfants très embarrassées se regardent sans répondre. Voyons, dit-elle, si le matin quand votre maman vient vous éveiller vous l'accueillez en grognant, au lieu de lui sauter au cou, est-ce convenable ? est-ce poli ? Si quand vous arrivez à l'école, vous ne dites pas tout de suite bonjour à votre maîtresse, est-ce de la politesse ? Si quand vous êtes en classe vous vous grattez la tête, vous frottez vos doigts dans votre nez, est-ce de la politesse ? est-ce de la propreté ? — Non, dirent les enfants timidement. — Eh bien, chères petites, dites-moi ce qu'il faut faire pour être poli et pour être propre. Vous, les plus grandes, vous en ferez le sujet d'une petite lettre, et vous,

les plus petites, vous me le direz de vive voix.

Lettre de la petite Augustine à sa maîtresse

Je comprends maintenant, ma bonne maîtresse, que pour être poli il faut être doux envers tout le monde et respectueux envers ses parents et ses maîtresses ; la douceur est aussi de la politesse. Être propre en arrivant à l'école, les cheveux en bon ordre, le visage et les mains bien lavés, faire une petite révérence bien gentille à sa maîtresse et prendre sa place sans bruit, se moucher doucement au lieu de mettre ses doigts dans son nez, et répondre dès qu'on est interrogé, c'est je crois bien la meilleure politesse pour des enfants comme nous. Je remercie ma bonne maîtresse de me l'avoir appris et je tâcherai de m'y conformer en tout.

AUGUSTINE.

II

CIRCULAIRES COMMERCIALES

CANEVAS. — Vous avez cédé votre fonds de marchand de grains en gros à M. Charles, tout en restant intéressé dans son commerce. Vous annoncez à votre clientèle cette résolution, en la priant de vouloir bien accorder sa confiance à votre successeur. Rédigez également la circulaire par laquelle M. Charles fait ses offres de service.

DÉVELOPPEMENT

C..., 11 Juin 1892.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de céder ma maison de commerce de négociant en grains à M. Charles, en restant intéressé dans les affaires.

Je vous remercie de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder et vous prie, Monsieur, de vouloir bien la reporter sur mon successeur, qui le mérite en tout point.

La maison continuera de fournir des marchandises de bonne qualité, provenant directement des meilleures fermes.

Dans l'attente de vos ordres nouveaux, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

GIRARD.

C..., 11 Juin 1892.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que M. Girard, négociant en grains, rue St.-J.-Baptiste, No. 34, vient de me céder son fonds de commerce et qu'il reste intéressé dans les affaires.

Les nouveaux soins que j'apporterai à vous bien servir, joints aux conseils de mon prédécesseur, me permettent d'espérer que vous voudrez bien me conserver la confiance que vous lui aviez accordée, et vous pouvez être assuré que je ferai tous mes efforts pour la mériter.

Dans cet espoir, et en attendant l'avantage d'entrer en relations avec vous, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mon respectueux dévouement.

CHARLES.

AUTRES SUJETS

Annoncer la fondation d'une maison de commerce,—l'adjonction d'un associé, la dissolution d'une association par suite de décès,—le transport d'un commerce dans un autre endroit par suite d'expropriation—l'extension d'une maison, qui tiendra tel ou tel nouvel article,—etc...

La correspondance commerciale exige surtout une grande clarté. Elle rejette les longues phrases, et tout ce qui est en dehors de l'affaire à traiter. Si elle ne vise pas précisément à l'élégance, elle a cependant sa physionomie particulière et ses tournures correctes et de bon ton. On ne saurait trop mettre en garde contre les banalités suivantes, qui offensent à la fois le goût et la grammaire: "J'ai reçu *la vôtre* qui... *Celle-ci* est pour... *Votre honorée* m'annonce...", etc.

Biographie de Son Eminence le cardinal Taschereau

III

(Suite et fin)

J'ai été particulièrement heureux, en feuilletant le cinquième volume de la collection des *Mandements des Evêques de Québec*, d'y trouver une circulaire privée au clergé, relative à la colonisation de la province de Manitoba.

Quand j'ai visité cette province, en septembre 1889, j'ai regretté profondément que nos compatriotes, au lieu d'émigrer aux Etats-Unis, ne se fussent pas dirigés vers l'Ouest canadien et ne se fussent pas emparé de ces magnifiques et fertiles contrées. Cela me semblait un malheur au point de vue national, et je me demandais si nos évêques avaient jamais fait quelque tentative d'établir ce courant d'émigration vers l'Ouest. J'ignorais ou j'avais oublié cette patriotique circulaire qui remonte à vingt ans (23 octobre 1871), et qui contient un éloquent appel aux Canadiens, signé par tous nos évêques, y compris l'archevêque actuel de Saint-Boniface.

Après avoir déploré en termes émus la tendance de nos compatriotes à désertir le foyer domestique et la terre natale pour aller demander à la prospérité de nos voisins un bien-être qu'il semble pourtant possible de trouver ici; nos évêques prient le clergé de s'efforcer de les retenir dans les différentes provinces de la Confédération, et ils ajoutent :

"Notre jeune pays n'est pas renfermé dans des limites assez étroites pour qu'il soit nécessaire de l'abandonner. Plus que jamais, d'immenses étendues de terrain s'offrent à notre population dans les limites mêmes de la patrie. L'acquisition du Nord-Ouest, la création de la province de Manitoba offrent un avantage réel à ceux qui n'aiment pas le défrichement des terrains boisés et qui pourtant voudraient s'éloigner de la paroisse

qu'ils habitent, Il n'est pas nécessaire de passer la frontière canadienne pour trouver les riches prairies de l'Ouest.

“ Par cette émigration d'un genre nouveau, nos compatriotes ne se sépareront pas de nous ; ils resteront Canadiens, soumis à nos institutions religieuses et civiles, dans un milieu où leur foi ne sera pas exposée, où, au contraire, ils aideront à faire luire ce divin flambeau au milieu des vastes déserts de l'Ouest, qui n'ont été découverts par nos pères que dans une pensée toute de foi.”

Hélas ! cet appel national, où percent des vues prophétiques, est malheureusement resté sans écho ; et Manitoba qui aurait pu devenir une province française, est aujourd'hui une province d'où le français est pros- crit !

Nous croyons que, dans cette lettre collec- tive, c'est notre archevêque qui tenait la plume, et nous l'en félicitons. En même temps, il nous fait plaisir d'y trouver la preuve qu'on a calomnié Mgr l'archevêque de Saint- Boniface, quand on l'a représenté comme opposé à l'émigration vers l'Ouest. En 1871, il n'y avait encore qu'une espérance lointaine de la construction du chemin de fer du Paci- fique, que plusieurs regardaient même comme un rêve impossible, et cependant (on le voit par cette circulaire), Mgr Taché travaillait dès lors à attirer nos compatriotes au Mani- toba.

Si l'espace réservé à ce travail n'était pas limité, nous pourrions citer encore bien des pages intéressantes des œuvres pastorales de notre illustre prélat. On y trouverait de pré- cieux enseignements sur diverses questions politiques et sociales, sur le rôle du clergé dans les élections, sur les mariages mixtes et sur l'éducation.

C'est une heureuse idée qu'on a eue de publier cette collection d'œuvre des évêques de Québec. Nos futurs historiens y devront puiser comme dans une source pure ; et,

quand Son Eminence entrera dans l'histoire, on pourra détacher de ces volumes de nou- veaux fleurons pour former sa couronne.

A. B. ROUHIÈRE.

POÉSIES

LE GRILLON

Un pauvre petit grillon,
Caché dans l'herbe fleurie,
Regardait un papillon
Voltigeant dans la prairie.

L'insecte ailé brillait des plus vives couleurs,
L'azur, la pourpre et l'or éclataient sur ses ailes ;
Jeune, beau, petit-maitre, il court de fleurs en fleurs,
Prenant et quittant les plus belles.

Ah ! disait le grillon, que son sort et le mien
Sont différents ! Dame nature
Pour lui fit tout, et pour moi rien.
Je n'ai point de talent, encor moins de figure ;
Nul ne prend garde à moi, l'on m'ignore ici-bas :
Autant vaudrait n'exister pas.
Comme il parlait, dans la prairie
Arrive une troupe d'enfants :
Aussitôt les voilà courants

Après ce papillon, dont ils ont tous envie.
Chapeaux, mouchoirs, bonnets, servent à l'attraper.
L'insecte vainement cherche à leur échapper :
Il devient bientôt leur conquête.

L'un le saisit par l'aile, un autre par le corps ;
Un troisième survient, et le prend par la tête :
Il ne fallait pas tant d'efforts
Pour déchirer la pauvre bête.

Oh ! oh ! dit le grillon, je ne suis pas fâché :
Il en coûte trop cher pour briller dans le monde.
Combien je vais aimer ma retraite profonde !
Pour vivre heureux, vivons caché.

FLORIAN. (1)

(1) Célèbre fabuliste français (1755-1794). Malgré ses talents, Florian n'égalait jamais La Fontaine.